



Monsieur Eric Usher
Chef de l'initiative financière du programme des Nations Unies
pour l'environnement

Maison internationale de l'environnement
11-15, Chemin des Anémones
CH-1219 Genève, Suisse

Eric.Usher@UN.org, tél. : +41 799 581 958

Le 4 décembre 2023

Mémoire de témoin au Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie : Projet de loi S-243 sur la « Loi sur l'édiction d'engagements climatiques »

Comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Réseau de superviseurs financiers pour le verdissement du système financier (NGFS) et de nombreux autres organismes l'ont bien démontré, les changements climatiques présentent des risques pour le système financier. Un manque d'alignement sur les objectifs climatiques mondiaux (c'est-à-dire, la carboneutralité) peut entraîner des risques financiers à court, moyen et long terme pour les institutions financières prises individuellement et menacer la stabilité financière dans son ensemble. Le dépassement des points de basculement climatiques pourrait déclencher des changements brusques dans les risques, ce qui pourrait entraîner des perturbations généralisées dans l'ensemble du système financier.

D'un point de vue réglementaire, la priorité donnée à l'alignement sur le climat dans la réglementation financière répond à une double logique. Premièrement, l'alignement sur le climat peut améliorer l'approche fondée sur les risques en apportant une vision prospective et en renforçant son efficacité.

UNEP Finance Initiative

International Environment House
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Geneva, Switzerland

 www.unepfi.org
 info@unepfi.org
 [/UNEPFinanceInitiative](https://www.facebook.com/UNEPFinanceInitiative)
 [@UNEP_FI](https://twitter.com/UNEP_FI)

Une meilleure approche du risque climatique, par exemple en considérant les risques liés à un manque d'alignement des activités économiques par rapport aux objectifs de carboneutralité permettrait de s'attaquer aux risques systémiques à plus long terme et de mettre davantage l'accent sur les outils réglementaires, non seulement pour assurer la stabilité à moyen terme, mais aussi pour garantir la sécurité et la solidité à long terme des marchés financiers. Deuxièmement, l'alignement sur le climat peut permettre aux institutions financières de jouer un rôle de catalyseur dans la transition vers une économie saine et durable et d'accélérer le financement axé sur la transition.

Ces dernières années, les initiatives réglementaires en matière de finance durable se sont multipliées dans toutes les instances, dans le but, par exemple, (i) d'accroître la transparence de l'information sur la durabilité; (ii) de lutter contre l'écoblanchiment; (iii) de renforcer les pratiques de gestion des risques liés au climat. Ces développements représentent une condition préalable importante pour intensifier l'alignement de la carboneutralité dans le système financier et dans l'ensemble de l'économie. Les instruments réglementaires peuvent favoriser de fortes réductions des émissions et la résilience climatique s'ils sont transposés à plus grande échelle et appliqués de manière élargie.

Conformément aux développements mondiaux et pour faire face aux conséquences des changements climatiques sur la stabilité financière, le Canada s'est engagé à passer à une économie et à une société carboneutres. La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* est fondamentale pour l'action politique à venir et nous félicitons le gouvernement canadien pour cette étape importante. De même, nous nous réjouissons que le Canada reconnaisse que le secteur privé, et en particulier le secteur financier, a un rôle clé à jouer dans la réalisation du programme politique global sur la carboneutralité. La création du Groupe d'experts canadien sur la finance durable en 2018 et du Conseil d'action en matière de finance durable en 2021 constitue une étape importante à cet égard.

Les engagements volontaires ont joué un rôle essentiel dans le renforcement de l'engagement global du secteur financier et dans la définition de sa contribution à la transition vers la durabilité. De nombreuses institutions financières, y compris des banques, des assureurs et des investisseurs canadiens de premier plan, ont déjà commencé à intégrer des considérations de durabilité dans leurs activités. Par exemple, elles considèrent la durabilité comme une priorité essentielle de leur stratégie d'affaires et le reflètent dans leurs politiques de gouvernance et de rémunération. Elles mettent en place des systèmes d'analyse des risques et de l'impact de leurs financements sur le climat et ont commencé à communiquer des informations sur la durabilité.

La plupart de ces activités se font sur une base volontaire, du moins jusqu'à présent. Le secteur privé a besoin d'espace pour innover, mais le leadership volontaire de l'industrie et l'action réglementaire du gouvernement doivent évoluer de concert, chacun accompagnant l'autre vers l'adoption par le marché, l'apprentissage et une ambition et une innovation toujours plus grandes.

Afin de jouer leur rôle et d'accélérer la décarbonisation de leurs portefeuilles, les institutions financières canadiennes et mondiales ont besoin d'un environnement politique prévisible et favorable. Plus précisément, pour respecter les engagements de carboneutralité, il est nécessaire de renforcer l'approche fondée sur le risque, essentiellement rétrospective, par des outils plus prospectifs et à plus long terme. Il s'agit d'un élément clé pour accélérer le financement de la transition et prévenir de manière proactive les effets perturbateurs potentiels des changements climatiques sur le système financier.

Pour faciliter la transition, les institutions financières ont besoin d'un environnement politique de plus en plus tourné vers l'avenir. De nombreuses règles relatives à la finance durable tendent à se concentrer sur ce qui est durable aujourd'hui et sur la réorientation des capitaux dans cette direction. Ce n'est qu'une partie de la solution. Il convient de mettre davantage l'accent sur le processus dynamique des entreprises qui deviennent durables et sur le financement de ce processus.

Nous saluons donc l'accent que met CAFA sur l'amélioration de la communication et de la divulgation des efforts déployés par les entreprises pour aligner leurs activités sur les engagements de carboneutralité. Ces rapports sont importants pour renforcer la transparence, la crédibilité et, ultimement, l'efficacité des engagements de carboneutralité dans l'ensemble de l'économie et, finalement, pour garantir l'intégrité de la transition. L'élaboration de normes internationales de divulgation devrait être mise de l'avant afin d'assurer une allocation optimale des capitaux à la transition vers la carboneutralité. En particulier, les plans de transition constituent un outil prospectif précieux qui reflète la manière dont les banques et les entreprises non financières atteindront les objectifs climatiques mondiaux et y contribueront. Un plan de transition uniforme pour les banques, aligné sur les exigences du plan de transition pour l'économie réelle, qui répond aux besoins d'information des différents intervenants est nécessaire pour assurer la crédibilité, la cohérence et l'efficacité opérationnelle du plan. Les exigences en matière de divulgation et de plan de transition devraient être coordonnées et alignées à l'échelle internationale dans la mesure du possible, tout en conservant un niveau d'ambition suffisant.

Les exigences énoncées par CAFA et la transition plus large du Canada vers la carboneutralité seront plus efficaces si elles s'inscrivent dans un environnement réglementaire favorable.

De manière générale, le rôle de la politique de finance durable ne peut être efficace que s'il s'inscrit dans une approche pangouvernementale. Les objectifs climatiques mondiaux devraient être intégrés dans l'élaboration des politiques dans différents domaines afin d'en accroître l'efficacité. Un aspect essentiel de cette démarche est l'élaboration de voies de réduction des émissions sectorielles pertinentes pour l'économie réelle.

En outre, la possibilité d'utiliser une taxonomie canadienne comme outil prospectif pour accélérer la transition vers la carboneutralité est essentielle. Les taxonomies sont souvent considérées comme un outil statique axé sur la définition du caractère écologique d'aujourd'hui. Toutefois, si elles sont associées à des mesures de divulgation prospectives, telles que les dépenses d'investissement, elles peuvent fournir une image dynamique des mesures concrètes prises par les entreprises pour s'aligner sur les exigences de la taxonomie à l'avenir. Plus de 40 pays ont élaboré ou sont en voie d'élaborer des taxonomies pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Les récentes annonces faites dans l'Énoncé économique de l'automne, selon lesquelles le gouvernement du Canada entreprendra les prochaines étapes pour développer une taxonomie alignée sur l'objectif de la carboneutralité d'ici 2050, sont donc très encourageantes.

Un autre aspect de cet environnement favorable est que les institutions financières doivent être habilitées à débloquent les possibilités de transition en partageant les pratiques exemplaires d'engagement des clients. Un engagement significatif des clients permet non seulement aux banques d'atténuer les risques liés à la transition, mais aussi de développer de nouvelles solutions de financement et de nouveaux services non financiers en fonction de la capacité et des besoins du client relatifs à la transition. Les superviseurs devraient donner aux banques les moyens de saisir les possibilités de transition en s'engageant activement auprès de leurs clients, en leur communiquant des orientations et des pratiques exemplaires.

Le risque de fragmentation réglementaire est important, rendant plus difficile la mise en œuvre d'un ensemble diversifié d'exigences au-delà des frontières, ce qui risque de faire de la finance durable un exercice de conformité et de faire manquer aux banques et autres institutions financières l'occasion de jouer leur rôle dans la transition. Les banques ont besoin de normes et de définitions réglementaires cohérentes à l'échelle mondiale afin de se concentrer sur les défis de la transition qui les attendent. Ce qu'il faut, ce sont des exigences de transition alignées et coordonnées à l'échelle internationale. Comme décrit ci-dessus, les banques et autres institutions financières ont fait un long chemin pour s'engager et mettre en œuvre des engagements volontaires tels que les Principes pour une banque responsable et les alliances pour la carboneutralité des Nations Unies. Dans la mesure du possible, l'élaboration de la réglementation devrait être alignée sur des principes volontaires pour une plus grande cohérence.

Les initiatives volontaires peuvent jouer un rôle de premier plan et proposer des pratiques exemplaires, mais ce qui est aujourd'hui un rôle de premier plan devrait devenir la règle au fil du temps. La politique et la réglementation peuvent y contribuer. Nous nous réjouissons donc que CAFA s'inspire des pratiques exemplaires et des recommandations internationales pour soutenir l'alignement mondial des cadres de financement durable.

Nous vous remercions de votre temps et de votre

attention. Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Usher', with a long horizontal flourish extending to the right.

Eric Usher